#SORTIR DU GLYPHOSATE

DOSSIER DE PRESSE

novembre 2020

PROVINCIAL

1- maladies professionnelles - 3
2- indépendance des agronomes - 7
3- interdire la vente aux particuliers - 11
4- services écosystémiques - 14
5- transfert de connaissances - 20
6- bilan des pesticides -24
7- prescription agronomique - 27
8- étiquetage des OGM - 32
9- interdire l'usage préventif - 35
10 -faire face à la mondialisation - 39

FÉDÉRAL

11- transparence de l'ARLA - 41
12- formules commerciales - 43
13- indépendance des études - 46

MUNICIPAL

14- usage esthétique - 49
15- détection dans l'eau potable - 51

PROVINCIAL

1. maladies professionnelles

revendication novembre 2020

Que le MTESS reconnaisse rapidement les maladies professionnelles associées à l'utilisation des pesticides

D'une façon générale, la littérature scientifique indépendante sur les effets des pesticides sur la santé grandie à une vitesse fulgurante. La dernière modification à la liste des maladies professionnelles date, elle, de 1985. (1) Il est plus que temps de rajouter dans cette liste des maladies professionnelles celles liées à l'exposition des pesticides pour accompagner les agriculteurs et les agricultrices qui sont devenus malades en faisant leur travail. La France a franchit ce pas en 2012, en reconnaissant le Parkinson comme tel. (2)

L'utilisation de pesticides comporte des risques. Les agriculteur.rice.s et leurs familles sont les personnes les plus exposées à ces risques. Puisque la majorité d'entre eux sont des travailleurs et des travailleuses autonomes, ils ne sont pas couverts par la CNESST. Il en est de même pour les travailleurs étrangers.

Je signe!

Depuis l'adoption de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, le climat dans lequel les pesticides sont appliqués a beaucoup changé. Il a longtemps été véhiculé que les pesticides étaient sans danger - les agriculteurs et les agricultrices ne se sont alors pas protégés. On pouvait en voir remplir leur citerne de pesticides sans masque, ni gants. Ces situations se déroulent d'ailleurs encore aujourd'hui. Selon les données les plus récentes du MAPAQ (datant de 2012), le tiers d'entre eux ne porte pas l'équipement de protection individuel nécessaire. (3) Le travail de sensibilisation reste donc à poursuivre.

En 2013, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) de la France a réalisé une étude sur les effets sanitaires des pesticides. Parmi ses conclusions, on retrouve une liste non exhaustive de maladies qui peuvent être reliées à l'usage des pesticides chez les agriculteur.rice.s.

QUI EST RESPONSABLE ?

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) est le ministère responsable de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles. Il a mandaté la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de promouvoir les droits et obligations en matière de travail. Le MTESS et la CNESST doivent prendre en compte les dernières études scientifiques indépendantes et ajouter les maladies professionnelles liées à l'utilisation des pesticides.

Association positive entre exposition professionnelle aux pesticides et pathologies chez l'adulte (d'après la synthèse des données analysées) (4)

Pathologie	Niveau de présomption d'un lien	Pathologie	Niveau de présomption d'un lien
Lymphomes non-Hodgkiniens	Forte	Impact sur la fertilité fécondabilté	Moyenne
Cancer de la prostate	Forte	Maladie de Hodgkin	Faible
Myélome multiple	Forte	Cancer du testicule	Faible
Maladie de Parkinson	Forte	Tumeurs cérébrales (gliomes méningiomes)	Faible
Leucémies	Moyenne	Mélanome cutanée	Faible
Maladie d'Alzheimer	Moyenne	Sclérose latérale amyotrophique (SLA	Faible
Troubles cognitifs	Moyenne	Trouble anxio-dépressifs	Faible

Aux États-Unis, la compagnie Bayer, qui est la nouvelle propriétaire du Roundup suite au rachat de Monsanto, est poursuivie par plus de 100 000 victimes pour avoir caché les dangers réels de son produit. Elle a aussi perdu son procès contre Dewayne Johnson, un jardinier atteint d'un cancer en phase terminale, qui a utilisé abondamment du Roundup et du RangerPro dans le cadre de son travail.

Depuis plusieurs années, l'accumulation de preuves scientifiques ne laisse plus de place au doute quant à la dangerosité du Roundup. En 2015, le glyphosate (principal ingrédient de la formule du Roundup) a donc été catégorisé cancérigène probable chez l'humain (catégorie 2A) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). (5)

dans l'actualité

En octobre 2020, un nouveau Plan d'agriculture durable (PAD) a été présenté par le gouvernement. Il se veut être la réponse à la commission parlementaire sur les pesticides qui a eu lieu en 2019. Cette commission avait notamment fait état, par le biais de nombreux experts, du besoin urgent d'encadrer les maladies professionnelles liées à l'utilisation des pesticides. Un an après, bien que le PAD évoque le souhait que cette modernisation ait lieu, rien n'a encore été acté : c'est pourtant aujourd'hui que nos agriculteurs et nos agricultrices sont malades. Ils ont besoin de suivis médicaux et de traitements, et ils doivent être assurés pour cela. Sachant que le gouvernement dit se préoccuper de leur santé, combien de temps les fera-il encore attendre ?

Suite >>>

En 2016, les « Monsanto Papers » ont révélé des correspondances internes montrant que la firme savait depuis 1999 que son produit était potentiellement mutagène, c'est-à-dire qu'il était en capacité d'engendrer des mutations génétiques - et donc des cancers. (6) Plus récemment, le Québec a vu l'apparition d'un nouveau regroupement de malades, Victimes des Pesticides du Québec. L'organisme travaille à ce que les agriculteurs et les agricultrices malades des pesticides puissent être indemnisés et appelle ces dernier.ère.s à partager leurs témoignages auprès d'eux.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et des experts et organismes avaient fait des propositions dans ce sens lors de leurs participations à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN

QUE LE GOUVERNEMENT TIENNE COMPTE DES RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE DANS L'ÉLABORATION DU PROCESSUS DE RÉVISION DE LA LISTE DES MALADIES PROFESSIONNELLES ASSOCIÉES À L'UTILISATION DES PESTICIDES.

dans l'actualité

Longtemps semble-t-il, puisque la semaine suivant la sortie de ce PAD, le gouvernement a présenté le projet de loi 59 (7) modernisant le régime de santé et de sécurité du travail. Contre toute logique scientifique, la reconnaissance des maladies professionnelles chez les agriculteur.rice.s, dont le Parkinson qui est largement documenté, était toujours absente du projet de loi. Les agriculteur.rice.s qui n'étaient pas couverts par la CNESST sous l'ancien régime ne le seront pas plus sous le nouveau.

les positionnements à la CAPERN

- Vigilance OGM
- Serge Giard, agriculteur
- Elizabeth McNamara, Paul-Émile Carpentier et Monique Bisson
- L'institut national de Santé Publique du Québec (INSPQ)
- L'Alliance pour l'interdiction des pesticides systémiques (AIPS)
- Collectif de recherche écosanté sur les pesticides, les politiques et les alternatives (CREPPA)

D'autres organismes se sont aussi positionnés sur une amélioration de la recherches liée aux maladies professionnelles et/ou favoriser la prévention.

- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal
- Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ);
- Union des producteurs agricoles (UPA);
- Équiterre;
- Luc Brodeur, agronome spécialisé en lutte intégrée

RÉFÉRENCES

(1) Éditeur officiel du Québec. LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES [Internet]. 2020 p. 132
(2) INRS. RA 58. Eléments de bibliographie scientifique - Tableaux des maladies professionnelles [Internet]. INRS - Santé sécurité au travail. 2020 [cité 5 oct 2020]
(3) Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec. Indicateur de la gestion intégrée des ennemis des cultures - Résultats 2012. Québec, Canada: MAPAQ; 2014 p. 166
(4). Baldi I, Cordier S, Coumoul X, Elbaz A, Gamet-Payrastre L, Lebailly P, et al. Pesticides: Effets sur la santé. :162
(5) International Agency for Research in Cancer. SOME ORGANOPHOSPHATE INSECTICIDES AND HERBICIDES. IARC MONOGRAPHS ON THE EVALUATION OF CARCINOGENIC RISKS TO HUMANS. mars 2015;112:464
(6) Foucart S. Ce que les « Monsanto Papers » révèlent du Roundup. Le Monde.fr [Internet]. 18 mars 2017 [cité 21 oct 2020]
(7) Boulet J. Projet de loi 59 - Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail. oct 27, 2020

PROVINCIAL

2. indépendance des agronomes

revendication novembre 2020

Que la justification agronomique soit émise uniquement par un agronome non lié à l'industrie agrochimique.

Au Québec, depuis des années, on a séparé les rôles de prescription de la vente des médicaments pour éviter les conflits d'intérêts. Le médecin ne vend donc pas les médicaments qu'il prescrit. Le contraire serait choquant, n'est-ce pas ? Malheureusement, c'est encore le cas pour les agronomes, les « médecins » des cultures : ils prescrivent et vendent des pesticides. Dès l'arrivée du système de prescription agronomique (2018), des observations ont montré que les agronomes liés avaient tendance à prescrire plus de pesticides que les agronomes non liés. (1)

Les agriculteurs et les agricultrices ont, de leurs côtés, peu d'incitatifs à se tourner vers un agronome non lié pour la prescription puisque celui-ci facture son temps - contrairement à l'agronome « vendeur » dont les honoraires sont inclus dans le prix de vente des pesticides et des semences.

Je signe!

Suite au renvoi du lanceur d'alerte Louis Robert, agronome employé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en 2019, le Québec a eu de vifs débats sur les agronomes liés et non liés. Un agronome est dit « lié » lorsque son salaire dépend de la vente d'engrais ou de pesticides. En fait, le Code de déontologie des agronomes suggère qu'un tel agronome se retrouverait en conflit d'intérêt. La comparaison a souvent été faite entre les médecins et les pharmaciens pour représenter les rôles respectifs de conseillers et de vendeurs : elle est depuis longtemps évidente dans ce cas là.

dans l'actualité

Le Plan d'agriculture durable (PAD) présenté par le gouvernement en octobre 2020 indique qu'il a confié à l'Office des professions du Québec (OPQ) « le mandat de mener, avec la collaboration des partenaires concernés, un exercice de modernisation de la Loi sur les agronomes afin notamment d'actualiser le champ d'exercice de la profession, de mieux encadrer la rémunération des agronomes et d'assurer la traçabilité des actes agronomiques ». Il faut une stricte séparation entre la prescription des pesticides et les agronomes liés. Dans ce cas, le gouvernement devra accompagner les agriculteurs et les agricultrices en finançant à 100 % les services-conseils liés à la protection des cultures.

Suite au débat sur les agronomes liés, la réponse de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a plutôt été faible. L'OAQ a produit un document réaffirmant que les agronomes ne peuvent être rémunérés par commission à la vente ou au volume (2). Cependant, la nouvelle ligne directrice néglige les agronomes qui possèdent des compagnies vendant des pesticides et néglige les sommes qui peuvent être remises aux agronomes par des grossistes (plutôt que de passer par l'employeur).

En 2018, la première année durant laquelle l'atrazine a nécessité une prescription agronomique, 55% des prescriptions ont été délivrées par seulement quinze agronomes (dont douze reliés à l'industrie), alors que 132 agronomes ont signé des prescriptions.Aussi, nous savons que 67% de ces 132 agronomes travaillent pour l'industrie et que, selon le rapport annuel de l'OAQ (3), en 2019, la principale lacune des justifications était qu'il manquait régulièrement « l'analyse des différentes interventions phytosanitaires possibles, notamment les méthodes de luttes alternatives disponibles ».

Nous savons qu'il y a des agronomes d'exception qui travaillent pour l'industrie, cependant le cadre dans lequel ils travaillent sert principalement à fournir le bon produit - et moins à faire cheminer les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

LES FREINS DU TERRAIN

Pour l'instant, il y a peu d'incitatifs pour qu'un.e agriculteur.rice se tourne vers un agronome indépendant pour la prescription de pesticides. Contrairement à l'agronome lié, l'agronome indépendant devra facturer son temps et demander des formulaires si le producteur veut profiter de subventions gouvernementales. L'agriculteur devra par la suite faire affaire avec quelqu'un d'autre pour acheter des pesticides (le cas échéant). En comparaison, un agronome lié pourra « cacher » le coût de ses services dans la vente du produit. Les heures passées au dépistage et à l'analyse des alternatives seront complètement absentes de sa facture. En passant par un agronome indépendant, on rajoute une nouvelle facture (sans baisser le coût d'achat des pesticides) à l'agriculteur.rice.

Lors de la commission parlementaire de 2019 à la CAPERN, Vigilance OGM a demandé un remboursement à 100% des services-conseils liés à la protection des cultures. Par cette revendication, nous voulons aussi encourager les agronomes de clubs-conseils qui sont des agents très efficaces en transfert technologique et tenter de ré-engager l'état dans le service aux agriculteurs et aux agricultrices.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et des experts et organismes avaient fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN 29

QUE LE GOUVERNEMENT RÉVISE LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES AGRONOMES DE MANIÈRE À MIEUX ENCADRER SON APPLICATION, NOTAMMENT EN CLARIFIANT LA NOTION D'INDÉPENDANCE.

les positionnements à la CAPERN

- Alliance pour l'interdiction des pesticides systémiques (AIPS)
- Équiterre
- La Fondation David Suzuki
- L'Union Paysanne
- L'Union des producteurs agricoles (UPA)
- Vigilance OGM
- L'institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a déploré la sous-représentation des agronomes non liés dans le domaine de pesticides.
- Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec recommandait un remboursement à 100% des services-conseils indépendants liés aux pesticides.
- L'institut Jean Garon demandait de faire une sous-classe d'agronomes spécialement formés dans la protection des cultures et les techniques de luttes alternatives.
- Luc Belizle, économiste et ancien agronome, mentionnait dans sa proposition de ne laisser que des agronomes non liés préparer des plans de réduction des risques des pesticides et de taxer les pesticides afin de subventionner le service-conseil non lié.
- Denise Proulx, journaliste et chargée de cours, préconisait diverses méthodes pour s'assurer que les agriculteurs aient accès facilement à de l'information indépendante.

RÉFÉRENCES

(1) Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Bilan des ventes de pesticides au Québec - Année 2018. Québec. 2020;81
(2) Ordre des agronomes du Québec. Rapport du comité sur l'indépendance professionnelle [Internet]. Québec, Canada; 2020 févr [cité 9 oct 2020] p. 11
(3) Ordre des agronomes du Québec. Rapport annuel 2019-2020. 2020 p. 84

PROVINCIAL

3. vente aux particuliers

revendication novembre 2020

Que le gouvernement provincial interdise la vente de pesticides aux particuliers.

L'imaginaire de la « pelouse parfaite » est largement entretenu par les compagnies de l'agrochimie : c'est une vision lucrative pour les industriels puisque la lutte contre les pissenlits et autres « mauvaises herbes » est une lutte sans fin. Les agriculteurs et les agricultrices ne sont donc pas les seuls utilisateurs de pesticides. Pelouse, fleurs ornementales d'intérieures ou d'extérieures, les particuliers les utilisent ; le plus souvent dans un cadre ponctuel. Malgré la dangerosité de ces produits, il n'y a pas de formation obligatoire pour leur utilisation en usage domestique. Les risques, eux, demeurent.

L'utilisation de pesticides comporte des risques. Les agriculteur.rice.s et leurs familles sont les personnes les plus exposées à ces risques. Puisque la majorité d'entre eux sont des travailleurs et des travailleuses autonomes, ils ne sont pas couverts par la CNESST. Il en est de même pour les travailleurs étrangers.

Je signe!

Puisque l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) ne fait que statuer de l'acceptabilité du risque lié à l'utilisation des pesticides, nous pouvons nous demander s'il est « acceptable » de justifier ce risque pour enlever des pissenlits sur sa pelouse (d'autant qu'ils sont une bonne source de nectar printanier pour nos pollinisateurs).

En excluant les biopesticides, cette revendication couperait l'utilisation de 50 tonnes d'ingrédients actifs par an.

Nous recommandons donc au gouvernement provincial de proscrire la vente de pesticides aux particuliers. Nous visons ici ceux accessibles au grand public, c'est-à-dire les pesticides des classes 4 et 5, soit les pesticides à usage résidentiel. Cela limiterait fortement leurs usages à des fins esthétiques.

Cette interdiction aurait aussi l'avantage de sensibiliser le public aux défis que représentent le contrôle des ravageurs : cela permettrait une meilleure compréhension des enjeux rencontrés par nos agriculteurs et nos agricultrices, qui s'efforcent de toujours mieux utiliser leurs intrants. Il faut noter que certains dossiers judiciarisés de maladies reliées aux pesticides s'axent autour d' « utilisateurs urbains » de pesticides. C'est le cas de Dewayne Johnson qui a remporté son procès qui l'opposait à Monsanto-Bayer ; il était jardinier pour une commission scolaire des États-Unis.

PROTÉGER LES ENFANTS D'UNE EXPOSITION INUTILE

80% de la population québécoise vie en milieu urbain. (1) Interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques empêcherait un grand nombre de personnes d'être exposé inutilement. De plus, comme l'indique clairement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs des pesticides en raison de leur physiologie (immaturité du système immunitaire, épiderme plus perméable, poids corporel plus faible, etc.) et sont plus à risque en raison de leur comportement (par exemple leur tendance à porter les objets à la bouche) ». Les jardins des particuliers sont un lieu de privilégier pour que nos enfants s'amusent, gardons-les sécuritaires. (2)

N.B. Un règlement qui interdit la vente de pesticides aux particuliers pourrait tout de même exclure les pesticides à faible impact et les pesticides à usage vétérinaire.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

les positionnements à la CAPERN

- Équiterre
- L'Association québécoise de la gestion parasitaire recommande de restreindre l'accessibilité aux pesticides domestiques.
- La Fondation David Suzuki
- L'Alliance pour l'interdiction des pesticides systémiques (AIPS)

RÉFÉRENCES

(1) Statistique Canada. 2011. La population rurale du Canada depuis 1851. Recensement en bref. Produit no 98-310-X2011003 au catalogue
(2) Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Code de gestion des pesticide - Protéger l'environnement et la santé dans les centres de la petite enfance et les écoles [Internet]. 2018 [cité 21 oct 2020]

PROVINCIAL

4. services écosystémiques

revendication novembre 2020

Que le gouvernement reconnaisse les services écosystémiques dans tous les programmes financiers liés à l'agriculture

Le modèle agricole actuel est fragile, en plus d'être axé sur une production externalisant les coûts environnementaux. Les régimes d'assurance (récolte et stabilisation) incitent à la spécialisation et à l'accroissement des fermes. La mondialisation fait que chaque nouvelle règle environnementale, pourtant nécessaire, est perçue comme un frein à la compétitivité. L'oligopole des industriels de l'agro-chimie renverse l'équilibre des pouvoirs et met en difficulté l'indépendance des agriculteurs et des agricultrices.

services écosytémiques

Le terme « service écosystémique » est devenu populaire en 2005 avec le rapport de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (1).

Suite >>>

Je signe!

Le dénominateur commun entre ces situations ? Le fait que l'on considère l'agriculture comme n'importe quelle activité économique plutôt que la considérer dans sa multifonctionnalité. Par notre revendication nous voulons donc réduire la pression du marché international sur nos agriculteur.ice.s et leur permettre de gérer un écosystème (et pas uniquement une récolte à exporter).

...services écosytémiques

Selon ce rapport, les services écosystémiques sont définis comme les services rendus aux hommes par les écosystèmes. Nous pouvons donc parler de filtration et rétention de l'eau, de séquestration de carbone face aux changements climatiques, de préservation de la biodiversité, de réduction de l'usage des pesticides, de l'amélioration du paysage, etc. comme des services écosystémiques.

Nous proposons donc de revoir le régime d'assurance stabilisation afin que les adhérents adoptent des mesures agroenvironnementales. En effet, si nous voulons voir des changements durables, il faut des changements en profondeur dans les programmes existants (qui ont mené au modèle agricole actuel). Il ne faut pas simplement créer des programmes de soutien supplémentaires comme le fait le Plan d'agriculture durable. Notre revendication va dans le sens du rapport Pronovost : nous voulons que l'assurance stabilisation soit modulée en fonction « des pratiques qui donnent des résultats pour ce qui est de leur effet bénéfique sur le milieu biophysique, effet allant au-delà de l'écoconditionnalité [...] de la production de biens environnementaux spécifiques, compensés en proportion des pertes de revenus occasionnées ou d'investissements à réaliser pour les produire » (2).

Afin de bien encadrer tous les types d'agricultures, il faudrait une assurance qui reconnait les services écosystémiques, la pluralité de l'agriculture et qui englobe tous les types de productions.

dans l'actualité

Le projet phare du Plan d'agriculture durable (PAD) annoncé par le gouvernement en octobre 2020 est d'inciter les agriculteurs et les agricultrices à adopter des pratiques qui vont au-delà du cadre réglementaire. Pour cela, le gouvernement a prévu une enveloppe budgétaire de 70 millions de $ sur 5 ans.

Suite >>>

...dans l'actualité

PAS DE CHANGEMENT DE PARADIGME

Le gouvernement reconnaît enfin le concept de services écosystémiques ! C'est une bonne nouvelle en 2020. Cependant, sans un changement profond dans les subventions agricoles et l'assurance stabilisation de La Financière agricole, cela ne servira pas à grand chose à long terme. Le cadre actuel pousse les agriculteur.rice.s à produire au maximum : on favorise l'augmentation des surfaces cultivées par ferme et l'augmentation du rendement - sans diversifier les cultures ou prendre en compte d'autres aspects (l'environnement par exemple). Avec le PAD, on vient « greffer » à ce cadre un programme temporaire et à la pièce : cela n'a pas de cohérence. De cette façon, on pourrait subventionner l'élargissement d'une bande riveraine le long d'une monoculture de soya GM tolérante au glyphosate et au dicamba. Cela rendrait-il la pratique globale plus durable ? Notre réponse est non. Attaquons-nous au cadre systémique et changeons de paradigme : c'est d'un nouveau modèle agricole dont nous avons besoin.

L' EXEMPLE DU BASSIN VERSANT DU LAC BOIVIN

Le projet du bassin versant du lac Boivin (3) vise à réduire la pollution diffuse en améliorant les bandes riveraines et la couverture du sol d'une trentaine de producteurs. Ils ont principalement les mêmes indicateurs et la même durée que pour le Plan d'agriculture durable. Le budget alloué pour une trentaine de producteurs, et provenant de la municipalité et de la MRC, est de 250 000$. En comparant l'enveloppe allouée au Plan d'agriculture durable à celle du projet mené dans le bassin versant du lac Boivin, nous réalisons que les 70 millions budgétés pour les 27 000 entreprises agricoles du Québec correspondent à un budget (par tête) trois fois moins élevé.

De nombreux aménagements existent pour réduire l'utilisation de pesticides. En plus de réduire les intrants, ils apportent de nombreux bienfaits à la collectivité : ce sont des services écosystémiques. Nous avons préparé une liste de ces aménagements qui pourraient être pris en considération sous le régime proposé. Attention, cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive : plus de solutions existent et de nouvelles seront certainement développées dans le futur.

CULTURES DE COUVERTURE ET CULTURES INTERCALAIRES

Les cultures de couverture sont des cultures implantées pour couvrir le sol entre deux cultures à récolter. Les cultures intercalaires sont des cultures implantés entre les rangs de la culture principale.

Pour le producteur agricole, ces deux types de cultures améliorent grandement la santé du sol en réduisant l'érosion, améliorant sa structure, en retenant les éléments nutritifs et en favorisant l'infiltration d'eau. De plus, en compétitionnant contre les mauvaises herbes et en offrant un refuge aux auxiliaires de culture (ces insectes qui cannibalisent les ravageurs), ces cultures peuvent permettre une réduction importante des pesticides.

Parmi les services écosystémiques, la réduction de l'érosion, l'amélioration de la structure du sol et la recharge de la nappe phréatique qui sont d'importants atouts pour la société. L'érosion détériore la qualité de nos cours d'eau et l'amélioration de la structure de sol lui permet d'agir comme une éponge lors des pluies, réduisant ainsi le risque d'inondation. Sous certaines conditions, ces cultures peuvent même aider à stocker du carbone dans le sol.

AGROFORESTERIE

L'agroforesterie est l'ajout d'arbres dans les zones agricoles. On peut parler de bandes riveraines élargies, de haies brise-vent ou de bandes boisées assez espacées pour permettre la culture agricole. Ces systèmes sont encore peu développés au Québec. Les arbres eux-même peuvent avoir une fonction nourricière, fournir de la biomasse ou encore du bois d'oeuvre.

Pour le producteur agricole, l'agroforesterie permet de diversifier ses revenus, de protéger ses cultures du vent, de réduire les coûts de chauffage et de déneigement près de ses bâtiments et même de préserver une couverture de neige durant l'hiver afin de protéger le sol. Une étude dans la région du Missisquoi (4) a trouvé qu'il y avait moins de ravageurs dans de tels systèmes.

Parmi les services écosystémiques, il y a la création d'habitats pour la faune et les pollinisateurs, la séquestration de carbone, la diversification/embellissement du paysage, la réduction de la dérive des pesticides et certains aménagements agroforestiers peuvent même réduire les lames de neige sur les routes l'hiver.

BANDE RIVERAINE

Une bande riveraine est une bande non cultivée entre un cours d'eau et le champ : elle vise à protéger les écosystèmes. La bande peut être seulement enherbée, contenir des arbustes ou même avoir des arbres. La bande riveraine est, en agriculture, pratiquement une exigence réglementaire. La largeur minimale est de 3 mètres, dont un sur le dessus du talus. Les agriculteurs ne peuvent ni fertiliser ces

espaces, ni y utiliser des pesticides. La section du champ qui se retrouve dans la bande riveraine ne peut être assujettie à l'assurance récolte.
Lors de l'arrivée de cette réglementation, les agriculteurs l'ont considéré comme une expropriation forcée. Encore aujourd'hui, plusieurs bandes riveraines ne sont pas respectées. Les agriculteur.rice.s qui ont aménagé leurs bandes riveraines sont souvent ceux et celles qui ont vu la nécessité de protéger leurs champs de l'érosion.
Pour le producteur agricole, il s'agit d'un moyen efficace de prévenir l'érosion et de réduire le transport d'engrais et de pesticides vers les cours d'eau. Une bande riveraine peut aussi aider à gérer la faune nuisible aux cultures, en offrant par exemple des perchoirs pour des oiseaux de proies.
Parmi les services écosystémiques, il y a la création d'habitats et de corridors fauniques, la préservation des cours d'eau, la réduction de la dérive des nutriments, l'amélioration du paysage, etc.

BANDE FLEURIE

Des bandes fleuries, ce n'est pas uniquement pour faire beau ! Il s'agit d'un aménagement pour attirer les insectes utiles aux cultures. On pense aisément aux pollinisateurs mais les ennemis naturels des prédateurs sont bien plus importants aux yeux des producteurs de cultures céréalières (les céréales sont généralement pollinisés par le vent).
Pour le producteur agricole, les bandes fleuries peuvent diminuer la quantité de pesticides à utiliser.
Pour les services écosystémiques, il y a la diversité du territoire, la création d'habitats pour les pollinisateurs et les insectes : les bandes fleuries sont un bon atout pour la biodiversité. Le facteur le plus important dans le déclin des insectes est la perte d'habitat : pourquoi ne pas changer la donne ?

ROTATION ALLONGÉE

La rotation des cultures possède des avantages sur plusieurs plans. Dans la pratique, son usage est pourtant limité. Par exemple, en Montérégie, on voit plutôt des alternances maïs transgénique sur soya transgénique - une variation bien loin d'une vrai rotation des cultures. Ce manque provient de toutes les politiques gouvernementales qui ont encouragé l'hyperspécialisation des fermes.
Pour le producteur agricole, des rotations allongées mènent à une diversification des revenus, un étalement dans le temps des travaux à faire au champ, à briser le cycle des maladies, à avoir accès à de nouvelles fenêtres pour combattre les mauvaises herbes.
Parmi les services écosystémiques, il y a une augmentation de la biodiversité au niveau du territoire et une amélioration de la structure du sol - ce qui réduit l'érosion et améliore nos cours d'eau.

Une réforme complète des régimes d'assurance et de soutien à l'agriculture permettrait de financer les services écosystémiques en détournant des subventions accordées à des pratiques moins respectueuses de l'environnement. D'autres solutions existent toutefois : une taxe sur les pesticides a été mentionnée, les agriculteur.rice.s pourraient accéder au marché du carbone, etc. Cependant, pour s'assurer d'un bon taux d'adoption et d'une adhérence à ces techniques plus vertes, il faut démontrer aux agriculteur.rice.s qu'ils y ont un avantage.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et des experts et organismes avaient fait des propositions dans ce sens lors de leurs participations à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN

QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANALYSE LA COHÉRENCE DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX, TELS QUE L'ASSURANCE RÉCOLTE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE, AVEC LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES PESTICIDES.

les positionnements à la CAPERN

- Jocelyne Dagenais, ancienne fonctionnaire du MAPAQ et du MSSS et de l'IRDA
- Union des Producteurs Agricoles (UPA)
- Union Paysanne
- Centre de Référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Certains acteurs parlaient plutôt de considérer l'utilisation de pesticides dans les critères d'écocondionnalité

- Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ)
- Consortium Prisme
- Les apiculteurs et apicultrices du Québec
- Équiterre

RÉFÉRENCES

(1) Millennium Ecosystem Assessment (Program), éditeur. Ecosystems and human well-being: synthesis. Washington, DC: Island Press; 2005. 137 p
(2) Pronovost J. Agriculture et agroalimentaire - assurer et bâtir l'avenir. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois; 2008 p. 274. (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois)
(3) Laliberté M. Réduction du ruissellement et de la perte de sols : des agriculteurs au front pour le lac Boivin [Internet]. La Voix de l'Est. 2020 [cité 23 oct 2020]
(4) Labrie G, Lussier C, De Almeida J, Brazeau S, Tartera C. Labrie et al, 2019, Entomofaune en haies brise vent riveraines de missisquoi.pdf. Bedford (Québec): CLG AGFOR; 2019 févr p. 38

PROVINCIAL

5. transfert de connaissances

revendication novembre 2020

Que le gouvernement provincial investisse plus dans la recherche indépendante et surtout dans le transfert de connaissances au sujet de la réduction des pesticides.

Certains acteurs affirment qu'il y a plus de recherches de qualité en agronomie que nous n'avons les moyens d'en vulgariser et d'en transmettre aux agriculteurs. Le goulot d'étranglement entre la recherche et l'application de nouvelles méthodes de réduction des pesticides serait donc au niveau du transfert de connaissances.

Un grand nombre de solutions et de techniques ont été mises au point par les centres de recherche publics du Québec afin de faire une meilleure gestion intégrée des ennemis des cultures et donc de réduire l'usage des pesticides.

Je signe!

dans l'actualité

Dans les dernières années, nous avons observé un désengagement de l'état envers l'agriculture. En 2020, il n'y a plus qu'une vingtaine d'agronomes au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) chargés de vulgariser la recherche pour la rendre disponible auprès des producteurs et des agronomes présents sur le terrain. En octobre de la même année, le gouvernement a annoncé vouloir changer de cap lors de l'annonce de son Plan d'agriculture durable, en promettant notamment de nouvelles embauches et la réaffectation d'emplois déjà existants vers le transfert de connaissances (au lieu de la gestion des programmes). Par ailleurs, ce plan a aussi planifié de créer une nouvelle Politique sur la conduite responsable en recherche, l'établissement d'un partenariat de recherche sous la responsabilité des Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies et du scientifique en chef du Québec, la bonification des Plans d'action de l'approche régionale (PAAR) et le développement/mise en oeuvre d'un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

QUI EST RESPONSABLE ?

La problématique de l'enrobage des semences aux insecticides dans le maïs et le soya, principalement de la classe des néonicotinoïdes (les fameux « tueurs d'abeilles »), est à la base du scandale dans le dossier des pesticides au Québec. En effet, une étude financée en majeure partie par les contribuables québécois via le Centre de recherche sur les grains (CEROM) (1) et publiée dans une prestigieuse revue scientifique a démontré que la probabilité de trouver des insectes ravageurs des semis dans un champ de maïs au Québec était inférieure à 4 % et qu'elle était proche de 0% dans un champ de soya. Les agronomes ne devraient donc pas prescrire de semences enrobées aux insecticides, que ce soit de la classe des néonicotinoïdes ou d'autres.

Or, au Québec, on estime que ces dernières années, les semences enveloppées de néonicotinoïdes étaient utilisées sur presque 100 % des superficies de culture de maïs et sur plus de 50 % des superficies de culture de soya. (2) En bref, 95% des insecticides ainsi utilisés sont inutiles.

Suite >>>

UNE RÉDUCTION RAPIDE À PORTÉE DE MAIN

Louis Robert, agronome au MAPAQ) estime qu'une réduction rapide des pesticides (de l'ordre de 30 à 40%) serait possible grâce à un meilleur encadrement agronomique et davantage de transferts de connaissance. La réduction des pesticides serait donc, dans une part non négligeable, rapide car la majorité des solutions existe déjà. On parle ici, par exemple, de rotation des cultures allongée, de l'utilisation de cultures intercalaires, de l'utilisation de cultivars adaptés et résistants aux maladies, de dépistage d'insecte, de fertilisation adéquate, etc. Cependant, les producteurs qui font des efforts ne devraient pas subir à la fois le fardeau financier du service-conseil des agronomes et le risque que cela peut poser sur leurs récoltes - d'où l'importance de mieux subventionner les agronomes indépendants (revendication 2) ainsi que les services écosystémiques rendus par leurs fermes (revendication 4).

...QUI EST RESPONSABLE ?

a problématique de l'enrobage de semences est aussi aggravée par le contrôle de l'industrie sur les semences. Le prix des semences enrobées aux néonicotinoïdes ne diffère pas de celui des semences non enrobées. Il y certains hybrides qui sont indisponibles sans enrobage et pour avoir accès à certains semenciers, il faut commander les semences non enrobées avant décembre (un calendrier bien trop ambitieux pour répondre à la réalité de terrain des agriculteurs et des agricultrices et permettre le dépistage). Les quantités sont aussi parfois limitées.

Pourquoi ce constat surprenant ? Comme l'indiquait M. Louis Robert, agronome au MAPAQ, lors de la commission sur les pesticides, l'UPA et les compagnies privées ont remis en question les résultats de la recherche du CEROM, payée par des fonds publics, alors que ces mêmes entités siègent sur le conseil d'administration du CEROM. Il y eu une certaine complaisance du MAPAQ vis-à-vis de la gestion du financement qu'il accordait aux centres de recherche. Lors du transfert de connaissances, les compagnies ont dénigré les résultats de recherche publique. (3)

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

les positionnements à la CAPERN

- Louis Robert
- Association canadienne des médecins pour l'environnement
- Centre de Recherche sur les grains (CÉROM)
- Centre de Référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)
- Équiterre
- Institut national d'agriculture biologique
- L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ)
- Les producteurs de grains du Québec (PGQ)
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- L'Association des conseillers en agroenvironnement du Québec
- L'Association des producteurs maraîchers du Québec

RÉFÉRENCES

(1) Labrie G, Gagnon A-È, Vanasse A, Latraverse A, Tremblay G. Impacts of neonicotinoid seed treatments on soil-dwelling pest populations and agronomic parameters in corn and soybean in Quebec (Canada). Desneux N, éditeur. PLoS ONE. 26 févr 2020;15(2):e0229136

(2) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 [Internet]. 2015 p. 24

(3) Agriculture, pêcheries, énergie et ressources naturelles- Audition - M. Louis Robert, conseiller expert en grandes cultures, 24 septembre 2019

6. bilan des pesticides

revendication novembre 2020

Que soit publié annuellement le portrait complet des pesticides par agent actif et formule commerciale, en fonction du type de cultures et des zones géographiques.

Il est important d'avoir une vue détaillée de l'utilisation des pesticides au Québec. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) publie à chaque année un Bilan des ventes des pesticides au Québec. Ce bilan comporte des lacunes importantes que nous avions analysé dans un blog (1).

UNE SOUS-ESTIMATION DE LA VENTE DES PESTICIDES

Tout d'abord, il ne comptabilise pas la quantité réelle de pesticides vendus.

En interrogeant seulement les grossistes, le rapport ne prend pas en compte les inventaires restants chez les détaillants et les producteurs, ni les pesticides en enrobage de semences faits hors Québec. Il ne comptabilise pas non plus toutes les toxines Bt produites par le maïs génétiquement modifié (GM) : il y a pourtant des études qui quantifient la production de toxines selon les gènes insérés (2).

Je signe!

Ainsi, on sous-estime la quantité réelle de pesticides vendues au Québec. De surcroît, le bilan du ministère ne fait état que de la vente, il n'établit pas ce qui a été épandu.

UNE SOUS-ESTIMATION DE LA VENTE DES PESTICIDES

Bien que ce soit un bilan sur les pesticides, il ne mentionne que les ingrédients actifs et jamais les formulations commerciales, formes sous laquelle sont vendues les pesticides. Cette distinction est pourtant très importante : un pesticide est plus qu'un ingrédient actif et les produits de formulation ne sont pas des éléments inertes. Nous ignorons leur devenir dans le sol, dans l'air et dans l'eau. Sans bilan complet incluant les formulations commerciales et sans une transparence de la part de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), nous ignorons quels produits nous devons rechercher dans nos cours d'eau.

DE L'IMPORTANCE DES RÉALITÉS RÉGIONALES

La finesse des observations du Bilan des ventes des pesticides au Québec ne permet pas de faire la distinction entre les régions. Des informations détaillées sur l'utilisation des pesticides permettraient aux chercheurs de prioriser les recherches ayant le plus d'impacts, et aux politiciens de savoir dans quelle région il faudrait investir, en priorité, pour réduire la pression des pesticides.

dans l'actualité

Fin octobre 2020, le gouvernement a annoncé « dans son cadre d'intervention pour assurer une gestion rigoureuse et responsable des pesticides » revoir le mécanisme de déclaration des ventes. Il est enfin temps que toutes les « failles » de comptabilisation identifiées soient calculées. Au-delà des mots, on attend des actions concrètes dans ce sens. (3)

Un bilan complet permettrait de mieux comprendre les dynamiques régionales, de valider l'efficacité des efforts sur le terrain, d'améliorer les interventions, mais aussi de faire des études épidémiologiques afin de mieux protéger la santé des Québécois et des Québécoises.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Ailleurs dans le monde, on est plus en avance sur ce sujet. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

recommandation de la CAPERN 3

QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ÉVALUE LES MOYENS DEVANT ÊTRE MIS EN PLACE POUR DRESSER UN PORTRAIT PLUS FIABLE DE LA SITUATION QUÉBÉCOISE DES PESTICIDES ET QU'IL LE RENDE DISPONIBLE.

recommandation de la CAPERN 14

QUE LE GOUVERNEMENT AGISSE POUR ASSURER UNE TRAÇABILITÉ OPTIMALE DES PESTICIDES ET DES RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS L'ENVIRONNEMENT

qui le demande

Le Vérificateur général du Québec (4) lui même !

les positionnements à la CAPERN

- Vigilance OGM
- Équiterre
- La Fondation David Suzuki
- L'institut national de Santé Publique du Québec (INSPQ)
- L'Union des Producteurs Agricoles (UPA)

RÉFÉRENCES

(1) Vigilance OGM. BILAN DES PESTICIDES [Internet]. Vigilance OGM. 2020 [cité 29 oct 2020]
(2) Benbrook CM. Impacts of genetically engineered crops on pesticide use in the U.S. -- the first sixteen years. Environ Sci Eur. déc 2012;24(1):24
(3). Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Actions du MELCC pour une gestion responsable des pesticides [Internet]. 2020
(4) Vérificateur général du Québec. Pesticide en milieu agricole. Dans: Rapport du commissaire au développement durable. Québec, Canada; 2016. p. 38

PROVINCIAL

7. prescription agronomique

revendication novembre 2020

Que les pesticides ayant le plus d'impact sur la santé et l'environnement soient ajoutés à la liste des pesticides nécessitant une prescription agronomique.

Techniquement, la vente de pesticides - comme celle d'un engrais - constitue un acte agronomique. Comme tous les actes agronomiques, ceux-ci doivent être justifiés et inscrits au dossier du producteur.

Le simple fait d'exiger une prescription officielle pour les pesticides les plus à risques a fortement diminué la demande. Par exemple, en 2018, lorsque l'atrazine a été règlementée, les ventes ont diminué de 58,7%. Ce mécanisme pourrait donc être élargi aux dix pesticides qui ont le plus d'impact sur l'indice de risque pour la santé et aux dix pesticides qui ont le plus d'impact sur l'indice de risque pour l'environnement.

Puisque certains pesticides se retrouvent dans les deux listes (le S-métolachlore et l'atrazine) et que certaines molécules sont déjà réglementées, nous arrivons donc que 16 nouvelles matières actives à mettre sous prescription. (1)

Je signe!

Cette liste devrait être mise à jour régulièrement puisque les nouvelles semences génétiquements modifiées (GM) disponibles sont non seulement tolérantes au glyphosate mais aussi au dicamba, 2,4 D et glufosinate. Nous devrions malheureusement voir apparaître ces molécules dans ces listes les prochaines années.

Nous sommes conscients que les indices de risque pour la santé et l'environnement sont perfectibles. Premièrement, ils sont basés uniquement sur les ingrédients actifs, sans tenir compte des autres produits de formulation. Le gouvernement sait lui aussi que les indices de risque sont biaisés car ils ne calculent que le risque de l'ingrédient actif. Par exemple, sur la page du glyphosate de SAgE pesticides, il est inscrit « les formulations de glyphosate semblent être plus toxiques que la matière active ». Il s'agit d'une des raisons pour laquelle nous recommandons aussi à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) d'étudier les effets à long terme des formulations commerciales.

TABLEAU DES 18 PESTICIDES AYANT LE PLUS D'IMPACT SUR LES INDICES DE RISQUE

Ingrédient actif	IRS %*	IRE %*	Commentaire
Atrazine	7,8	4,2	Déjà réglementé au Québec en en Europe
Azoxystrobine	<0,5	2,8	
Bromoxynil	4,3	1,1	Non homologué dans l'UE
Chlorothalonil	5,9	<0,9	Non homologué dans l'UE
Chlorpyrifos	1,3	5,5	Déjà réglementé au Québec*
Diquat	0,8	6,3	Non homologué dans l'UE
Fluazinam	5,6	<0,9	
Fomésafène	0,7	2,1	Non homologué dans l'UE
Glyphosate	4,2	<0,9	

Suite >>>

Deuxièmement, ces indices sont aussi souvent basés sur des études scientifiques, fournies par l'industrie et non d'études indépendantes revues par des pairs.

À ce sujet, nous recommandons aussi à l'ARLA de se baser sur des études indépendantes lors de son processus d'homologation des pesticides.

**En attente d'une révision de son homologation depuis 1999 par l'ARLA - Non homologué dans l'UE depuis 2020 ; Corteva a déjà annoncé la fin de la production en 2021 (mais ce n'est pas la seule compagnie qui le produit)*

Troisièmement, les indices de risque ne se basent pas nécessairement sur la science la plus récente. Par exemple, au niveau de la neurotoxicité du glyphosate, il est cité seulement un article de 1993. Pourtant, les mots-clés glyphosate et neurotoxicity sur PubMed (un moteur de recherche spécialisé en articles scientifiques et relié à la médecine) sortent 35 articles depuis 2015.

Les indices de chaque traitement de pesticides peuvent facilement être retrouvés sur le site de SAgE pesticides - un outil informatique québécois pour aider agriculteur.rice.s et agronomes à comparer les risques de chaque traitement et à faire le suivi de la ferme.

TABLEAU DES 18 PESTICIDES AYANT LE PLUS D'IMPACT SUR LES INDICES DE RISQUE

Ingrédient actif	IRS %*	IRE %*	Commentaire
Imazéthapyr	<0,5	3,7	Déjà réglementé au Québec en en Europe
Lambda-cyhalothrine	3	<0,9	
Linuron	5,8	1,6	Non homologué dans l'UE
Mancozèbe	3,1	<0,9	Non homologué dans l'UE
Mésotrione	<0,5	2,6	Déjà réglementé au Québec*
Métribuzine	<0,5	3,7	Non homologué dans l'UE
Propiconazole	4,1	<0,9	
S-métolachlore	10,8	7,7	Non homologué dans l'UE
Topramezone	1,7	2,2	
TOTAL	59,1	43,5	

**IRS (%) Indice de risque pour la santé exprimé en pourcentage de la contribution de la matière active sur l'IRS de tout le Québec.*

***IRE (%) Indice de risque pour l'environnement exprimé en pourcentage de la contribution de la matière active sur l'IRS de tout le Québec.*
Les ingrédients actifs sont classés en ordre alphabétique.

LE « DANGER » DE CETTE REVENDICATION

Le danger avec ce type de recommandation est l'apparition de produits de remplacement tout aussi toxiques. Un phénomène déjà observé à de nombreuses reprises. On peut citer l'interdiction de l'enrobage des néonicotinoïdes qui a rapidement été substitué par des enrobages au chlorantraniliprole et cyantraniliprole.

Suite >>>

… LE « DANGER » DE CETTE REVENDICATION

Le pire dans ce cas-ci est qu'une récente étude a démontré que la pression des ravageurs (ici les vers fils de vers) n'était pas suffisante au Québec pour justifier un enrobage des semences aux insecticides, que ce soit aux néonicotinoïdes ou avec leurs produits de remplacement ! Résultat : nous appliquons des insecticides inutilement. (2) C'est pour cette raison que nous recommandons aussi de délier le service-conseil de la vente et de changer le modèle agricole pour éviter les usages prophylactiques (en prévention) des pesticides. Un agronome non lié ciblera différentes méthodes d'intervention, incluant des méthodes non chimiques. Un modèle agricole qui reconnaît mieux les méthodes de luttes alternatives tendra vers le remplacement des pesticides dangereux par des méthodes culturales. Ainsi, nous devrions éviter de tomber dans le piège des produits de remplacement.

Cette recommandation se veut une étape intermédiaire avant d'arriver à ce que l'Ordre des agronomes du Québec réclame lui-même dans son mémoire : « […] que toutes les utilisations de produits phytosanitaires soient justifiées par un agronome ».

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et des experts et organismes avaient fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN 2

QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES RÉÉVALUE LE CODE DE GESTION DES PESTICIDES ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES AFIN DE METTRE À JOUR LA LISTE DES PESTICIDES À USAGE RESTREINT ET QU'IL ÉVALUE LA POSSIBILITÉ DE RÉVISER CETTE LISTE DE FAÇON RÉGULIÈRE.

recommandation de la CAPERN 9

QUE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ANALYSE L'OPTION D'EFFECTUER UNE MISE À JOUR DE SAGE PESTICIDES EN COLLABORATION AVEC LES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR Y AJOUTER AUTANT D'INFORMATIONS QUE POSSIBLE LIÉES À LA PRÉVENTION DES RISQUES DES PESTICIDES POUR LA SANTÉ, DONT LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

les positionnements à la CAPERN

- Équiterre demandait à rallonger la liste de pesticides sous prescription et de la réviser aux trois ans.
- Les apiculteurs et apicultrices du Québec recommandait que tous les pesticides systémiques soient assujettis au système de prescription.
- L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) précise que « l'utilisation de tous les produits phytosanitaires devrait être justifiée par l'agronome ».
- Une nouvelle organisation, Victimes des Pesticides du Québec, demande aussi « l'interdiction de tous les pesticides probablement cancérigènes, mutagènes, neurotoxiques, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens en priorisant les plus utilisés sur la base de recommandations scientifiques indépendantes de l'industrie ».

RÉFÉRENCES

(1) Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Bilan des ventes de pesticides au Québec - Année 2018. Québec. 2020;81

(2) Labrie G, Gagnon A-È, Vanasse A, Latraverse A, Tremblay G. Impacts of neonicotinoid seed treatments on soil-dwelling pest populations and agronomic parameters in corn and soybean in Quebec (Canada). Desneux N, éditeur. PLoS ONE. 26 févr 2020;15(2):e0229136

PROVINCIAL

8. étiquetage des OGM

revendication novembre 2020

Que le gouvernement développe et mette en place un système d'étiquetage obligatoire des OGM.

Aujourd'hui, toutes les cultures génétiquement modifiées (GM) semées au Québec sont faites pour tolérer un ou plusieurs herbicides. La culture des OGM est donc intimement liée à l'utilisation (et même la surutilisation) des pesticides. L'étiquetage obligatoire permettrait aux citoyens et aux citoyennes d'encourager ou non ce type d'agriculture. Le droit de savoir ce que contiennent nos assiettes est un droit fondamental sur lequel les différents pays du monde se sont basés afin de mettre en place l'étiquetage obligatoire des OGM. C'est aussi ce qui doit motiver le gouvernement du Québec à le mettre en place.

La culture des OGM est donc intimement liée à l'utilisation (et même la surutilisation) des pesticides. L'étiquetage obligatoire permettrait aux citoyens et aux citoyennes d'encourager ou non ce type d'agriculture.

Je signe!

Au Québec, on cultive surtout le maïs-grain et le soya génétiquement modifié (GM). En 2020, 92 % du maïs-grain et 68 % du soya étaient GM au Québec. Le Québec produit également du canola GM, de la luzerne GM et du maïs sucré sur des surfaces inconnues, mais très inférieures. En 2020, la totalité des OGM semés au Québec étaient génétiquement modifiés pour tolérer au moins un herbicide.

UN CERCLE VICIEUX

Les cultures tolérantes aux herbicides, particulièrement celles appelées « Roundup Ready », ont encouragé la pulvérisation répétée du même herbicide sur de vastes superficies de terres agricoles. Après 25 ans de cultures GM, on constate l'apparition de « super mauvaises herbes » invasives et tolérantes aux herbicides comme le Roundup de Bayer/Monsanto. La stratégie de l'industrie pour répondre à la résistance des « mauvaises herbes » consiste essentiellement à commercialiser de nouvelles cultures GM résistantes à d'autres herbicides, tels que le 2,4 — D ou le Dicamba. Depuis, les semences à multiples tolérances remplacent petit à petit les semences GM « uniquement » tolérantes au glyphosate. Elles sont largement plébiscitées par l'industrie au Québec. Dans le cas du soya, en 2020, c'est 59 % des semences GM promues dans bulletin des agriculteurs qui étaient tolérantes à la fois au glyphosate et au dicamba, et 12,5 % qui étaient tolérantes à la fois au glyphosate, au 2,4 — D et au glufosinate.

Rien de surprenant quand on sait que les compagnies qui vendent les semences sont aussi celles qui vendent les pesticides !

Les citoyens et citoyennes du Québec ne sont pas uniquement préoccupé.e.s par leur santé, mais aussi par les impacts négatifs de la production des OGM sur l'autonomie des agricultrices et agriculteurs ainsi que sur leur environnement. Il est donc primordial que les consommateurs et consommatrices du Québec aient accès à cette information pour faire un choix éclairé quant à l'achat de leurs produits alimentaires. **L'ensemble des produits vendus au Québec doit être clairement étiqueté.**

Le gouvernement du Québec a la latitude de le faire, d'ailleurs quand M. Paradis était ministre de l'Agriculture, un projet de loi allant dans ce sens avait cheminé au Ministère. Quand on sait que le Québec a été le premier endroit au monde à consommer un animal GM (le saumon), il apparaît urgent que le gouvernement caquiste « ressorte du placard » le dit projet de loi.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

qui est en accord

- L'Ordre des Agronomes du Québec (OAQ)
- L'Union des Producteurs Agricoles (UPA)
- Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Plus de 85% de la population québécoise selon le dernier un sondage Léger Marketing réalisé en 2020

les positionnements à la CAPERN

- Union paysanne
- Vigilance OGM

RÉFÉRENCES

(1) Superficie des grandes cultures, rendement à l'hectare et production, par regroupement de régions administratives, Québec, 2007-2020, Institut national de la statistique du Québec (mise à jour 22 juillet)
(2) Canadian Seed Trade Association. Corn Hybrid Database [Internet]. CSTA. [cité 1 oct 2020].
(3) Le bulletin des agriculteurs. Guide soya 2020 [Internet]. 2019
(4) Ordre des agronomes du Québec. Recommandations de l'Ordre des agronomes du Québec - Les cultures génétiquement modifiées [Internet]. 2013 [cité 15 oct 2020]

PROVINCIAL

9. interdire l'usage préventif

revendication novembre 2020

Que l'utilisation préventive d'insecticides soit interdite, entre autres les enrobages aux néonicotinoïdes

De plus en plus, l'utilisation des pesticides se fait de manière préventive. Dans cette lignée, on a commencé à enrober les semences de pesticides, notamment de la classe des néonicotinoïdes - les fameux « tueurs d'abeilles ». Résultat : les agriculteur.rice.s n'interviennent plus en cas de besoin, mais de façon systématique. Ce système est particulièrement encouragé par le système d'assurance actuel, qu'il faudrait donc modifier.

Aujourd'hui, trouver des semences sans pesticides devient un enjeu : ces semences se font plus rares sur le marché ou ne sont plus disponibles à longueur d'année.

Je signe!

Pourtant, l'utilisation de pesticides en prophylaxie (en prévention) est un non sens : des études révèlent que leur utilisation est souvent inutile. On peut citer dans ce sens le mémoire de Luc Brodeur, agronome fondateur de PRISME qui parle de « l'effet pernicieux des traitements pesticides appliqués en prévention [qui] masquent la réalité, et [qui] quand il n'y a pas de pertes [se voient attribuer] tout le mérite, même s'ils sont inutiles».

Cette revendication est importante car on y parle de pesticides dont l'utilité n'est pas justifiée (sur le plan agronomique et sur le plan du rendement). L'utilisation d'insecticides en prophylaxie (en prévention) sert au niveau des assurances et au niveau de la gestion de la tolérance au risque : ce sont des utilisations qui existent à cause du contrat social que nous avons avec l'agriculture ; un contrat social aux conséquences larges pour l'environnement et la biodiversité.

Dans la situation actuelle de perte massive de la biodiversité, il devient urgent de mettre tout en oeuvre pour interdire et décourager l'utilisation d'insecticides de manière préventive.

Afin de réellement réduire l'application d'insecticides en prévention, il faudrait aussi modifier le fonctionnement de la Financière agricole du Québec (FADQ). Cette société d'état, en tant qu'assureur, se doit d'avoir des exigences sur les méthodes de lutte contre les insectes. Malheureusement, elle n'a pas de directives claires sur ce qu'elle reconnaît des méthodes issues de la lutte intégrée. Les traitements aux insecticides, eux, sont clairement précisés. Selon son guide des normes (1), elle reconnaît les recommandations du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), qui - pourtant - offre seulement des références et ne fait aucune recommandation.

TOUJOURS SYSTÉMATIQUE ?

L'utilisation systématique des pesticides n'est pas le lot de tous les producteurs. Beaucoup font des efforts et s'encadrent d'agronomes indépendants. L'utilisation systématique dépend de la valeur marchande de la culture, de l'importance des critères d'esthétisme, de la tolérance au risque du producteur mais aussi du suivi de l'agronome. Notre revendication vient influencer la tolérance au risque en revoyant le modèle d'assurance.

L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), également gérée par la FADQ, est aussi liée à une utilisation accrue des pesticides. Le rapport Pronovost (2) stipule que l'ASRA favorise les rotations courtes en limitant le choix des cultures à celles admissibles et n'encourage pas la mise en place de pratiques culturales plus vertes. De plus, selon l'Institut Jean Garon, les cultures admissibles à l'ASRA sont exigeantes en pesticides. (3) Sans modifications profondes de la FADQ, une simple interdiction de certaines utilisations ne sera pas suffisante pour réellement réduire l'usage des insecticides.

L'exemple des semences enrobées

La problématique de l'enrobage des semences aux insecticides dans le maïs et le soya, principalement de la classe des néonicotinoïdes (les fameux « tueurs d'abeilles »), est à la base du scandale dans le dossier des pesticides au Québec. En effet, une étude financée en majeure partie par les contribuables québécois via le Centre de recherche sur les grains (CEROM) (4) et publiée dans une prestigieuse revue scientifique a démontré que la probabilité de trouver des insectes ravageurs des semis dans un champ de maïs au Québec était inférieure à 4 % et qu'elle était proche de 0% dans un champ de soya. (5) Les agronomes ne devraient donc pas prescrire de semences enrobées aux insecticides, que ce soit de la classe des néonicotinoïdes ou d'autres. Or, au Québec, on estime que ces dernières années, les semences enveloppées de néonicotinoïdes étaient utilisées sur presque 100 % des superficies de culture de maïs et sur plus de 50 % des superficies de culture de soya. En bref, 95% des insecticides ainsi utilisés sont inutiles.

LA BIODIVERSITÉ IMPACTÉE

S'ils sont donc inutiles du point de vue des rendements, de nombreuses études scientifiques indiquent que les néonicotinoïdes ont un effet sur le déclin des colonies d'abeilles qui sont pourtant si importantes pour la pollinisation de nombreuses cultures. Bien que l'impact des néonicotinoïdes sur les abeilles (6) soit très médiatisé, c'est bien l'ensemble de la biodiversité qui subit les effets dévastateurs de ces produits.

La problématique de l'enrobage de semences est aussi aggravée par le contrôle de l'industrie sur les semences. Le prix des semences enrobées aux néonicotinoïdes ne diffère pas de celui des semences non enrobées. Il y certains hybrides qui sont indisponibles sans enrobage et pour avoir accès à certains semenciers, il faut commander les semences non enrobées avant décembre (un calendrier bien trop ambitieux pour répondre à la réalité de terrain des agriculteurs et des agricultrices et permettre le dépistage). Les quantités sont aussi parfois limitées.

LA BIODIVERSITÉ IMPACTÉE

Les produits de remplacement affectent eux aussi la biodiversité, notamment la vie aquatique.

Les néonicotinoïdes et leurs produits de remplacement sont lessivés dans les cours d'eau longeant les champs (d'où l'importance des bandes riveraines). En raison de leur large utilisation, les rapports du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquent que 100 % des cours d'eau testés dépassent les critères de concentration et menacent ainsi les invertébrés aquatiques – organismes à la base de la chaîne alimentaire. (7)

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et un organisme en environnement avait fait des propositions dans ce sens lors de sa participation à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN 17

QUE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS QUÉBÉCOIS AFIN QU'ILS PUISSENT AVOIR ACCÈS CHAQUE ANNÉE À DES SEMENCES NON TRAITÉES ADAPTÉES AUX CONDITIONS LOCALES.

les positionnements à la CAPERN

- La Fondation David Suzuki demandait d'interdire l'enrobage de semences sans justification agronomique.

RÉFÉRENCES

(1) Financière agricole du Québec. Guide des normes reconnues par la Financière agricole en matière de pratiques culturales [Internet]. 2020 [cité 28 oct 2020]
(2). Pronovost J. Agriculture et agroalimentaire - assurer et bâtir l'avenir. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois; 2008 p. 274. (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois)
(3) Institut Jean-Garon. Commission parlementaire sur les pesticides - Mémoire présenté par l'Institut Jean-Garon. 2019 p. 15
(4) Labrie G, Gagnon A-È, Vanasse A, Latraverse A, Tremblay G. Impacts of neonicotinoid seed treatments on soil-dwelling pest populations and agronomic parameters in corn and soybean in Quebec (Canada). Desneux N, éditeur. PLoS ONE. 26 févr 2020;15(2):e0229136
(5) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 [Internet]. 2015 p. 24
(6) Marceau G, Sauvajons L. Le péril des abeilles. Radio-Canada [Internet]. févr 2015 [cité 27 oct 2020]
(7) Giroux I, Auteuil-Potvin F d', Doussantousse É, Québec (Province), Direction générale du suivi de l'état de l'environnement. Présence de pesticides dans l'eau au Québec: portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya 2015 à 2017 [Internet]. 2019 [cité 1 oct 2020]

PROVINCIAL

10. faire face à la mondialisation

revendication novembre 2020

Que le gouvernement soutienne nos agriculteur.rice.s avec équité face à la concurrence mondiale.

Les denrées agricoles ne sont pas des marchandises économiques comme les autres. Elles répondent d'abord et avant tout au droit fondamental à l'alimentation. Toutefois, avec la mondialisation, les producteur.rice.s doivent rester compétitif.ve.s. Dans ce contexte, les nouvelles normes sociales et environnementales sont souvent perçues comme un frein à la compétitivité mondiale.

Les principaux moyens pour soutenir notre agriculture avec équité face au marché mondialisé reposent sur un meilleur financement de l'agriculture, le développement de techniques innovantes et rentables, ainsi que la mise en place de contraintes sur nos importations pour qu'elles respectent nos normes sociales et environnementales. Le gouvernement doit protéger nos agriculteur.rice.s des dérives de la mondialisation.

Je signe!

Selon l'Union des producteurs agricoles (UPA), le Québec est l'un des endroits avec les normes environnementales les plus sévères (1). Les agriculteur.rice.s d'ici doivent donc souvent faire plus pour demeurer compétitif. Notre revendication sur les services écosystémiques allait dans le sens de subventionner l'agriculture pour les bienfaits qu'elle apporte à la collectivité. La présente revendication revient appuyer ce fait et mettre le tout dans une perspective de mondialisation.

Afin de demeurer compétitif, nous nous devons de continuer le développement de techniques innovantes. La revendication sur la recherche et le transfert va en ce sens. Il faut aussi que les techniques innovantes n'entraînent pas un cercle vicieux d'utilisation de pesticides comme le font les OGM actuellement : on a créé des plantes tolérantes au glyphosate, des mauvaises herbes se sont adaptées, nous avons donc rajouté une tolérance au glufosinate, des mauvaises herbes se sont de nouveau adaptées, nous avons rajouté une tolérance au 2-4-D, des mauvaises herbes se sont de nouveau adaptées, nous avons rajouté une tolérance au dicamba (et c'est ici que le processus s'arrête en 2020).

Le point le plus important de la revendication est de tenter d'imposer un certain principe d'équité dans nos échanges commerciaux. Il n'est pas logique d'importer des fruits et légumes qu'on aurait pu faire pousser et qui contiennent en plus des traces de pesticides interdits sur notre territoire. Ce principe d'équité n'est pas nouveau. L'Italie a déjà bloqué les importations canadiennes de blé car elles contenaient trop de résidus de glyphosate (2) : nous pouvons faire la même chose. L'Europe développe en ce moment même une stratégie pour s'assurer que ses importations répondent aux critères de développement durable qu'elle s'est elle-même fixée (3).

RÉFÉRENCES

Union des Producteurs Agricoles. Pour un Québec chef de file en protection durable des cultures. 2019;83.
(2) Mercier C. Les Italiens boudent le blé canadien au glyphosate. Radio-Canada.ca [Internet]. 15 févr 2019 [cité 5 nov 2020]
(3) Rampa F, de Shutter O, Woolfrey S, Jacobs N, Bilal S, Van Seters J, et al. Briefing Notes : EU trade policy for sustainable food systems [Internet]. 2020 [cité 5 nov 2020].

FÉDÉRAL

11. transparence de l'ARLA

revendication novembre 2020

Que toutes les études utilisées lors de l'évaluation et l'homologation des pesticides soient rendues publiques.

La différence entre avoir la foi et un processus scientifique réside dans le fait que lors d'un processus scientifique, une autre personne peut analyser les données, mener les mêmes expériences selon les mêmes protocoles et valider les conclusions. Avoir la foi, c'est faire confiance à une autorité supérieure.

Actuellement, le processus d'homologation des pesticides - très opaque - révèle plus du domaine de la foi : on nous assure que les études nécessaires ont été réalisées et qu'elles sont parvenues à des résultats satisfaisants.

On ne peut pas analyser les données fournies par l'industrie car le gouvernement a décrété qu'elles étaient catégorisées comme des secrets industriels. Le gouvernement doit placer le droit des citoyens à un environnement sain au-dessus du droit des industriels.

Je signe!

En considérant que l'ARLA se vante d'avoir un processus scientifique, il est primordial de favoriser le partage des données et la révision par les pairs.

Cette revendication n'a rien de révolutionnaire.
En 2014, Santé Canada (le ministère qui supervise l'ARLA) a entériné la « Loi de Vanessa » (Loi modifiant la loi sur les aliments et la drogue) faisant en sorte que tous les documents ayant servi à l'évaluation de nouveaux médicaments tombent dans le domaine public et que ceux ayant servi à l'homologation de médicaments avant le passage de cette loi soient rendus accessibles grâce à une demande d'information.

Ce même changement pour le cas des pesticides permettrait à tous les scientifiques d'avoir accès aux informations et de suggérer plus aisément des ajustements pour une utilisation judicieuse de ces produits chimiques.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Ailleurs dans le monde, on est plus en avance sur ce sujet. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

qui l'a fait

Dès 2022, l'Europe rendra publique les documents servant à l'homologation des pesticides.
Santé Canada rend déjà disponible les documents servant à l'homologation des médicaments.

les positionnements à la CAPERN

- La professeure Maryse Bouchard, le professeur Marc-André Verner et le doctorant Patrick
- Ntantu Nkinsa au département de santé environnementale et de santé au travail de
- l'Université de Montréal
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- Vigilance OGM

FÉDÉRAL

12. formules commerciales

revendication novembre 2020

Que l'évaluation des pesticides par l'ARLA exige les mêmes études pour la formulation commerciale du pesticide que pour sa matière active.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) exige certaines études avant de formuler sa décision d'homologation d'un pesticide. Cette étape est primordiale pour la mise en marché et dicte aussi les règles d'utilisation du pesticide : sur quelle culture, pour contrer quel problème, à quelle dose et comment se protéger. La matière active - le produit chimique qui confère théoriquement le « pouvoir » au pesticide - est évaluée plus intensivement que la formulation commerciale globale - ce que les utilisateurs achètent.

Les formulations commerciales contiennent plusieurs co-formulants qui peuvent, eux aussi, avoir un impact sur la santé ou l'environnement. On peut, par exemple, penser au polyoxyéthylène amine (POEA) qui se retrouve dans le Roundup et qui serait jusqu'à 1000 fois plus toxique que le glyphosate.

Je signe!

Voici la liste des études qui sont demandées pour la matière active mais pas pour la formulation commerciale :

- Toxicité chronique;
- Pouvoir oncogène;
- Reproduction sur plusieurs générations;
  Toxicité sur le plan du développement prénatal;
- Génotoxicité;
  Métabolisme ou toxicocinétique;
- Et les effets neurotoxiques qui sont testés
- seulement s'il y a un risque pour la matière
- active et jamais pour la formulation commerciale.

LES EFFETS COCKTAILS

Actuellement, nous étudions les substances une à une. Or, un mélange de substances peut amener des interactions entre elles, des effets synergiques issus du mélange des substances : c'est ce que l'on appelle l'effet cocktail. Ces effets font partie des préoccupations grandissantes des scientifiques et du public.

Dans les champs, les agriculteurs n'appliquent pas du glyphosate mais du Roundup - une formulation avec plusieurs composés dont l'ARLA ignore comment ils interagissent entre eux. Il est donc important d'étudier ce que l'on applique au champ (et non pas juste la matière active) pour s'assurer d'évaluer les risques réels auxquels nous exposons notre santé et notre environnement.

Un parallèle peut aussi être fait avec les médicaments : les effets à long terme sont analysés pour le médicament au complet, pas seulement sur l'ingrédient actif. Les médicaments sont homologués par les mêmes agences réglementaires et souvent produits par les mêmes compagnies qui font les pesticides. Pourquoi de telles différences de traitement ? Nous reconnaissons que ces études prennent du temps : la priorité devrait être donnée aux formulations commerciales les plus vendues (comme le glyphosate).

Cette revendication est importante et doit être réalisée en même temps que l'amélioration de la transparence de l'ARLA pour que les scientifiques puissent s'assurer que le protocole et l'analyse soient adéquats pour protéger le public. Cette revendication aiderait aussi les agriculteurs à avoir accès à des formulations commerciales moins dangereuses pour leur santé et pour l'environnement.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

les positionnements à la CAPERN

- Collectif de recherche écosanté sur les pesticides, les politiques et les alternatives (CREPPA);
- Jocelyne Dagenais, ancienne fonctionnaire du MAPAQ et du MSSS et de l'IRDA;
- Élyse Caron-Beaudoin, PhD, chercheuse postdoctorale à l'École de Santé Publique de l'Université de Montréal;
- La Fondation David Suzuki mentionne ce manque à la réglementation;
- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) demande « d'identifier les risques pour la santé liés à tous les ingrédients » ce qui inclut tous les produits de formulation des pesticides.

RÉFÉRENCES

(1) Defarge N, Spiroux de Vendômois J, Séralini GE. Toxicity of formulants and heavy metals in glyphosate-based herbicides and other pesticides. Toxicology Reports. 2018;5:156-63

(2) Canada, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires. Lignes directrices concernant la création d'une base de données toxicologiques sur les produits antiparasitaires chimiques. 2005

FÉDÉRAL

13. indépendance des études

revendication novembre 2020

Que l'évaluation des pesticides par l'ARLA porte essentiellement sur des études scientifiques indépendantes.

Il incombe à l'industrie de démontrer que son produit est « sécuritaire ». Elle doit donc faire réaliser différents tests pour en évaluer les risques sur la santé et l'environnement. Cependant, nous ne pouvons pas faire confiance à des compagnies par actions pour protéger le public. Nous devons apprendre des histoires précédentes comme celles de la cigarette et de l'amiante. D'ailleurs, dans le cas des pesticides, l'histoire nous a déjà démontré que nous ne pouvions faire confiance aux compagnies : lors des Monsanto Papers. Ces documents internes de la compagnie Monsanto, qui ont été dévoilés sur la place publique, ont démontré que l'entreprise (rachetée par Bayer) connaissait depuis longtemps les risques sanitaires associés au Roundup et qu'elle ne les avait jamais mentionné.

Je signe!

En laissant le soin aux industries de mener leurs propres études, nous leur laissons la possibilité de biaiser les expériences ou encore d'influencer le protocole expérimental.

En 2019, le Québec a beaucoup parlé de conflits d'intérêts pour les agronomes qui recommandent et vendent des pesticides en même temps. Nous parlions alors de primes d'un montant maximal pouvant atteindre quelques milliers de dollars - imaginez les risques financiers de produire des pesticides alors que le marché canadien est de près de 2 milliards de dollars (1).

Nous ne pouvons pas espérer que les compagnies agrochimiques soient désintéressées et élaborent des études non biaisées pour faire approuver leurs propres produits : le risque est trop grand.

LA RECHERCHE INDÉPENDANTE

Soulignons aussi qu'il existe une recherche indépendante. Elle se fait en parallèle et sans l'argent des multinationales. Il y en a d'ailleurs beaucoup sur le glyphosate et les néonicotinoïdes.

Malheureusement, la documentation qui a servi à l'évaluation des effets toxicologiques du glyphosate pour sa réhomologation en 2017 était constituée de 94% d'études issues de l'industrie (non revues par les pairs) et plus de 80% des études dataient d'avant l'arrivée (en 1996) des organismes génétiquement modifiés (OGM) : c'est doublement problématique quand on sait que la science évolue et que l'arrivée des OGM a fait exploser l'utilisation des pesticides à base de glyphosate.

Un des avantages de la recherche indépendante est qu'elle sera revue par des pairs : les protocoles et analyses seront critiqués par d'autres scientifiques. Cette critique devrait permettre aux études menées de s'améliorer : la seule constante en science est que tout est perfectible.

Il existe différents modèles économiques pouvant assurer le financement de la recherche indépendante. Par exemple, les compagnies pourraient verser des fonds au gouvernement, qui superviserait alors la recherche.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Des experts et organismes avaient aussi fait des propositions dans ce sens lors de leur participation à la commission parlementaire sur les pesticides. Les voici.

les positionnements à la CAPERN

- La professeure Maryse Bouchard, le professeur Marc-André Verner et le doctorant Patrick Ntantu Nkinsa au département de santé environnementale et de santé au travail de l'Université de Montréal;
- L'institut National de la Recherche Scientifique;
- L'institut national de Santé Publique du Québec (INSPQ);
- La Fondation David Suzuki;
- Vigilance OGM
- Et Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), mentionne l'importance des études indépendantes sans faire de recommandations officielles.

RÉFÉRENCES

(1) Statistique Canada. Données sur le commerce en direct - Balance commerciale canadiennes [Internet]. Canada: Gouvernement du Canada; 2020 oct [cité 29 oct 2020]

MUNICIPAL

14. usage esthétique

revendication novembre 2020

Que les municipalités interdisent l'utilisation de pesticides pour usage esthétique et se dotent d'une politique pour cesser l'utilisation de tous pesticides dans les espaces verts.

Les usages esthétiques des pesticides sont des usages par définition « non essentiel », simplement pour l'apparence. Il s'agit surtout de pesticides utilisés pour l'entretien des gazons et des plates-bandes. Pourquoi exposer la population aux pesticides pour une utilisation aussi peu essentielle de ces produits ?

Techniquement, le Québec a été la première province à se doter d'une réglementation provinciale à ce sujet. Le Code de gestion des pesticides contient une liste noire de pesticides qu'on ne peut pas utiliser sur les gazons, ainsi qu'une liste blanche de pesticides à faible impact qu'on peut utiliser à proximité des CPE et des écoles primaires.
Le Code de gestion des pesticides a tout de même été conçu en laissant une marge de manoeuvre aux municipalités. C'est la municipalité d'Hudson qui fut la première à créer un règlement contraignant sur l'utilisation des pesticides. Depuis, plus de 148 municipalités québécoises ont suivi le pas. (1)

Je signe!

L'Ontario a pris une tangente avec son Cosmetic Pesticides Ban Act en adoptant une loi qui remplace les règlements municipaux afin d'avoir une gestion du territoire plus efficace. Un des risques associés à la fin des usages esthétiques des pesticides serait la possible perte d'emplois des aménagistes paysagers. Cependant, après l'adoption de la loi en Ontario, le secteur de l'aménagement paysager a continué de croître.

Le nombre de municipalité qui encadrent les pesticides ne cesse d'augmenter. En 2020, Montréal a planifié de renforcer son règlement sur les pesticides afin d'interdire les pesticides à base de glyphosate : il s'agit d'une tendance qu'il faut encourager. En allant de l'avant, on peut espérer diminuer la consommation de pesticides de 50 tonnes de matières actives par année. (2)

En octobre 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a publié son intention de tripler le nombre de pesticides interdits en milieu urbain. Toutefois, **aucun usage esthétique des pesticides n'est essentiel.** En ce sens, il aurait été plus simple de produire une liste de pesticides à faible impact, limitant efficacement le choix de pesticides en milieu urbain : il s'agit du concept de la liste blanche. Le MELCC utilise déjà ce concept pour protéger les garderies et les écoles primaires/secondaires, en y autorisant seulement les pesticides les moins dangereux. Pour le milieu urbain, le MELCC a opté pour une liste de produits interdits, soit le concept de la liste noire. Malheureusement, ce concept laisse la place à l'industrie de créer de nouveaux produits et rend la surveillance plus difficile - surtout lorsque la liste s'allonge.

POUR LA SANTÉ DE NOS ENFANTS

80% de la population québécoise vie en milieu urbain. (3) Interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques empêcherait un grand nombre de personnes d'être exposé inutilement. De plus, comme l'indique clairement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs des pesticides en raison de leur physiologie (immaturité du système immunitaire, épiderme plus perméable, poids corporel plus faible, etc.) et sont plus à risque en raison de leur comportement (par exemple leur tendance à porter les objets à la bouche) ». Les jardins des particuliers sont un lieu privilégié pour que nos enfants s'amusent, gardons-les sécuritaires. (4)

RÉFÉRENCES

(1) Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Municipalités du Québec qui réglementent l'usage des pesticides [Internet]. [cité 1 oct 2020]

(2) Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Bilan des ventes de pesticides au Québec - Année 2018. Québec. 2020;81.2020 [cité 5 oct 2020]

(3) Statistique Canada. 2011. La population rurale du Canada depuis 1851. Recensement en bref. Produit no 98-310-X2011003 au catalogue

(4). Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Code de gestion des pesticide - Protéger l'environnement et la santé dans les centres de la petite enfance et les écoles [Internet]. 2018 [cité 21 oct 2020]

MUNICIPAL

15. détection dans l'eau potable

revendication novembre 2020

Que les seuils de détection des pesticides dans l'eau potable soient les plus bas permis par les équipements de mesure, afin de quantifier les pesticides présents même à très faibles concentrations

L'eau potable qui sort de l'usine de traitement est analysée à chaque trimestre pour quantifier la présence de pesticides. Souvent, les méthodes utilisées pour ces analyses ne permettent pas de mesurer les pesticides présents à très faibles concentrations, nous empêchant ainsi de pouvoir estimer l'exposition réelle des consommateur.rice.s. Or, les méthodes d'analyse utilisées pour faire le suivi des pesticides dans les eaux de surface des rivières agricoles sont beaucoup plus performantes et permettent parfois de doser les pesticides à des concentrations dix fois plus faibles.

Afin d'obtenir un portrait plus réaliste de l'exposition des Québécois.es. aux pesticides, nous demandons l'amélioration des analyses de l'eau potable (que nous buvons !) en abaissant la limite de détection au moins aussi bas que celle atteinte pour les pesticides dans les eaux de surface de nos cours d'eau.

Je signe!

On remarque aussi que plusieurs pesticides détectés dans nos rivières ne sont pas testés dans l'eau potable : c'est le cas notamment des néonicotinoïdes, dont la concentration dépasse souvent les critères de toxicité chronique pour la vie aquatique. Il faudrait que tous les pesticides détectés dans les eaux de surface soient analysés dans l'eau potable.

LE CAS DU GLYPHOSATE

Le pire exemple est celui du glyphosate : lorsqu'il est analysé dans l'eau potable, la limite de détection est de 10 ug/L, c'est-à-dire qu'on ne peut pas détecter le glyphosate présent à des concentrations inférieures à cette limite. En milieu agricole, quand le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) échantillonne l'eau des rivières, ce seuil est 250 fois plus bas que dans l'eau potable, soit 0,04 ug/L. (1) (2)

Pourquoi ne pas être aussi exigeant pour l'eau potable que pour l'eau de nos rivières et faire en sorte que les limites de détection soient aussi basses les unes que les autres ?

RAPPEL SUR LES NORMES

Il y a beaucoup de normes pour les limites de concentration de pesticides dans l'eau : chaque gouvernement propose la sienne. L'attribution des facteurs est subjective. L'Union européenne a décidé de se baser sur une norme de qualité de 0,1 ug/L pour chaque pesticide. Le Québec, le Canada et les États-Unis, eux, ont décidé de se baser sur un risque sanitaire : ces trois régions utilisent principalement les mêmes études mais attribuent différemment les facteurs de risque (voir tableau).

Gouvernement	Concentration maximale de glyphosate dans l'eau potable (ug/L)
Union européenne	0,1
Québec	210
Canada	280
États-Unis	700

Dans ces trois cas, on note l'énorme décalage avec la limite établie en Europe. En terme de normes, nous devrions toujours viser la plus sécuritaire.

Pour l'instant, le MELCC publie aux cinq ans le Bilan de la qualité de l'eau potable au Québec. Le dernier bilan 2013-2018 de mise en œuvre du règlement sur la qualité de l'eau potable, a été publié en 2019. (3) Il note que 13,4% des échantillons contenaient des traces de pesticides mais qu'aucun ne dépassait les normes canadiennes. Étant donné les différences considérables entre les normes, il est légitime de se demander si les normes canadiennes sont suffisamment protectrices pour les consommateur.rice.s d'eau et si les processus d'évaluation de ces normes ne devraient pas être revus afin de tenir compte des expositions continues à très faibles concentrations, mais aussi des effets combinés des différents pesticides (le fameux « effet cocktail »).

Une étude (4), publiée en 2019, avec des seuils de détection beaucoup plus bas, a retrouvé un pesticide - l'atrazine - dans 24% des échantillons. Il faut donc améliorer les seuils de détection des pesticides dans les réseaux publics.

Avec des limites de détection aussi élevées, on vient sous estimer la présence de pesticides dans notre verre d'eau.

à noter

Votre eau de robinet est tout de même mieux analysée que l'eau en bouteille. Passer à l'eau embouteillée ne résoudrait pas forcément votre exposition aux pesticides (mais augmenterait votre impact sur l'environnement).

Afin d'obtenir un portrait plus réaliste de l'exposition des Québécois et des Québécoises aux pesticides, nous demandons d'améliorer les analyses de l'eau potable (que nous buvons !) au moins au niveau de celles que nous faisons pour les eaux de surface des rivières agricoles.
Une bonne nouvelle : nous avons déjà la technologie pour le faire. Il ne manque plus que de la volonté politique.

RÉFÉRENCES

(1) Giroux I, Auteuil-Potvin F d', Doussantousse É, Québec (Province), Direction générale du suivi de l'état de l'environnement. Présence de pesticides dans l'eau au Québec: portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya 2015 à 2017 [Internet]. 2019 [cité 1 oct 2020]
(2) Eurofins, Québec, Certificat d'analyses officiel - Ville de Farnham
(3) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les, changements climatiques. Bilan de mise en œuvre du Règlement sur la qualité de l'eau potable 2013-2018. 2020;90
(4). Husk B, Sanchez JS, Leduc R, Takser L, Savary O, Cabana H. Pharmaceuticals and pesticides in rural community drinking waters of Quebec, Canada – a regional study on the susceptibility to source contamination. Water Quality Research Journal. 1 mai 2019;54(2):88-103